

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

231x20

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB DES PENNES MIRABEAU Exercice 2020

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

L'association **Tennis club des Pennes Mirabeau** a présenté auprès des services municipaux un dossier de demande de subvention 2020 dite de fonctionnement ainsi qu'un dossier de subvention dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sportive : Tournoi homologué FFT (ancienne dotation CPA).

Vu les projets d'activités présentés par l'association **Tennis club des Pennes Mirabeau** relatifs au dossier de demande de subvention 2020,

Vu l'avis de la Commission Animation du Territoire réunie le 17 novembre 2020 et considérant que l'association **Tennis club des Pennes Mirabeau**, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 000€, à laquelle s'ajoute une subvention de 1 000€ destinée à l'organisation de la manifestation et correspondant à l'ancienne dotation de la CPA soit un total de 2 000€ pour l'année 2020.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est proposé de conclure une convention d'objectifs et de partenariat avec l'association définissant l'objet, le montant et les engagements de deux parties et d'encadrer les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

Nom de l'association : **TENNIS CLUB DES PENNES MIRABEAU**

représentée par son président : Monsieur BRONGNIART Jérôme

Objet statutaire : développer la pratique du tennis en loisir et compétition

Siège : 36 chemin des Petits Cadeneaux - 13170 les Pennes Mirabeau

SIRET n°380 282 822 00010

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- ADOPTE la convention d'objectifs et de partenariat proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- PRÉCISE que l'association Tennis Club des Pennes Mirabeau remplit les conditions légales au titre de la loi 1901,
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 2 000€ au titre de l'année 2020,

- PRÉCISE que, concernant l'attribution de la subvention de 1000,00€ liée à la manifestation intitulée « Tournoi homologué FFT », un acompte de 70 % sera versé, à l'association Tennis Club des Pennes Mirabeau, après la signature et la notification de la présente convention et le solde de 30 % sur production du bilan d'activités de l'opération et ré ajustables en fonction des chiffres d'exploitation dans la limite du plafond octroyé
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI